

# SESSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## \*Renseignements indispensables

- Inscription d'un particulier       Prise en charge par l'employeur ou l'OPCO  
 Prise en charge par Pôle Emploi

**Formation intitulée :** .....

Dates : .....

Prix : .....

**Nom du participant :** .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

\*Tél. : ..... Portable : .....

\*E-mail : .....

Fonction occupée : .....

## Si prise en charge par Pôle Emploi

Numéro d'identifiant DE du participant : .....

## Si prise en charge par l'employeur ou l'OPCO

\*Nom de l'employeur/structure : .....

\*Adresse : .....

\*Code postal : ..... \* Ville : .....

\*Tél. : ..... Fax : .....

\*E-mail : .....

Nom du responsable ou contact administratif : .....

\*E-mail du contact : .....

OPCO de référence : .....

Le participant

Date :

\*Signature du participant :

L'employeur

Date :

Nom et fonction du signataire :

\*Signature et cachet :

*Le bulletin est à renvoyer avec le règlement ou bon de commande.*

*Le participant s'engage à suivre le stage dans sa totalité. Toute formation commencée est due intégralement.*

*En cas de non-présentation le jour même ou d'abandon en cours de formation, et en l'absence d'accord préalable, l'intégralité du prix de la formation sera due.*

# Modalités d'inscription aux formations inter-structures

## Réservation des formations

Sélectionner la formation choisie et remplir le bulletin d'inscription. Des bulletins supplémentaires sur notre site : [www.cfhorizon.fr](http://www.cfhorizon.fr), rubrique formation professionnelle

Envoyer le bulletin d'inscription rempli (courrier, fax ou mail).

Pour les formations financées par l'employeur ou par les fonds de la formation professionnelle, la signature de l'employeur ou de son représentant légal et le tampon sont requis sur le bulletin d'inscription.

Les prix indiqués sont nets et garantis jusqu'au 31 décembre 2022.

Les formations inter-structures sont dispensées dans nos locaux à Malakoff.

## Confirmation de la formation :

En cas d'inscription individuelle : à réception du bulletin d'inscription, un contrat de formation vous est envoyé accompagné du règlement intérieur de L'Horizon. Le contrat devra être retourné signé avec le chèque du montant de la formation.

Pour les formations financées par un employeur privé ou de droit public ou par les fonds de la formation professionnelle : une convention de formation est envoyée accompagnée du règlement intérieur de L'Horizon.

L'inscription du participant est réputée définitive à réception de la convention ou du contrat signé accompagné du règlement du coût de la formation ou du bon d'engagement.

Le règlement sera envoyé par chèque ou virement à l'ordre de L'Horizon.

## Contact facturation : Service Gestion/Facturation – Tél. : 01 55 48 93 54

En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme tiers, il incombe à l'employeur de fournir à L'Horizon le dossier de prise en charge complet avant le début de la formation. L'employeur prendra en charge les sommes non couvertes par l'organisme tiers.

La convocation est envoyée au participant (copie à l'employeur) avec le règlement intérieur 15 jours avant le début de la formation.

## Désistement, abandon, interruption :

En cas de désistement à l'initiative de l'employeur ou du participant à moins de 30 jours du 1<sup>er</sup> jour de la formation, les frais engagés par L'Horizon seront facturés, soit 30% et 50 % en cas de désistement à moins de 10 jours de la date du 1<sup>er</sup> jour de stage.

En cas de non-présentation le jour même ou d'abandon en cours de formation, et en l'absence d'accord préalable, l'intégralité du prix de la formation sera due.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

Si cet abandon ou cette interruption est due à un cas de force majeure dûment reconnue et sur justificatif, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées et exigibles, au prorata du prix mentionné pour chaque formation.

## Annulation :

L'Horizon se réserve le droit de différer ou annuler une formation pour laquelle le nombre de 6 participants (minimum) ne serait pas atteint. Les frais engagés seront entièrement remboursés.

## A l'issue de la formation

Vous recevrez une facture acquittée au terme de la formation. Une feuille d'émargement sera remise au participant ainsi qu'une attestation de formation en deux exemplaires.

## A votre écoute

Pour toute demande, question ou réclamation contactez-nous, [appreciations&reclamations@cfhorizon.com](mailto:appreciations&reclamations@cfhorizon.com), nous ferons au mieux pour vous répondre ou pour comprendre la nature de votre demande et y remédier.